



Nouveaux emplois du temps pour toutes les classes

publié le 05/06/2020

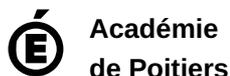
Madame, Monsieur,

Les emplois du temps sont établis jusqu'aux vacances scolaires du vendredi 03 juillet au soir et sont accessibles sur Pronote dont l'accès est rétabli.

Votre enfant fait partie d'un demi-groupe et a selon la classe, 1 ou 2 jours de cours par semaine prévu à son emploi du temps au collège. Ces demi-groupes ont été établis en tenant compte de la commune de résidence afin de faciliter le co-voiturage et ainsi limiter l'usage des transports en commun. Pour de très rares cas, cela n'a pas été possible du fait des options des élèves. **Aucun changement de groupe ne sera effectué.**

Si vous n'avez pas choisi que votre enfant revienne au collège, il est indiqué sur son EDT « à la maison ». Vous avez la possibilité de changer votre positionnement. **Toutefois, vous devez en informer la direction dès les lundi ou mardi de chaque semaine pour une prise d'effet la semaine suivante. Ce délai permettra le cas échéant, de prévenir les familles de la classe et leur permettre de s'organiser lorsque le retour de votre enfant entraîne la nécessité de mettre en place une rotation des élèves, en d'autres termes, de passer de 2 jours par semaine à 1 seul jour.**

Cordialement,
L'équipe de direction



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.